INKANTER SANT-TEGONEG LOGEGINER

Samedi 24 avril 2021

saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh -

Numéro 139

INFORMATIONS LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

- **Port du masque OBLIGATOIRE : La mesure de port du masque obligatoire sur l'espace public de tout le territoire de Morlaix Communauté a été prolongée jusqu'au 1er juin 2021.**
- **Attestation de déplacement :** Vous pouvez en trouver à votre disposition dans les mairies.
- **Déplacement vers les centres de vaccination :** Les personnes âgées ou rencontrant de graves difficultés pour se déplacer ont la possibilité de demander à leur médecin, un bon de transport pour se rendre au centre de vaccination. Sur prescription médicale, leur déplacement peut être pris en charge par une société d'ambulances ou taxis.

Mairie de Saint-Thégonnec : 02 98 79 61 06
Mairie de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec : 02 98 78 07 87
Ou par mail : mairie@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh.

FERMETURE EXCEPTIONNELLE
de la mairie de Loc-Eguiner

Du mardi 27 au vendrei 30 avril avril 2021.

RECHERCHE DE DENTISTE POUR LA COMMUNE

Un local accueillant, situé en plein centre-bourg, a été nouvellement rénové.
Ce local comprend : une salle d'attente, une pièce de soins, une pièce de stérilisation, une salle de radiologie et une pièce privative avec sanitaires.
Pour tout renseignement, veuillez contacter la mairie de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : 02 98 79 61 06.

Pour la santé de tous, n'hésitez pas à relayer cette information dans vos réseaux.

CONCOURS PHOTO AMATEUR

La commune organise un **concours photo amateur**, réservé aux habitants de la commune, dont le thème est ***« Faites-nous découvrir une richesse de Saint-Thé Loc »***. Il se déroule **du 5 avril au 4 juin 2021**.
Le concours comprend deux catégories : Jeunesse (moins de 18 ans) et Adulte (18 ans et plus). Le gagnant de chaque catégorie se verra récompensé d'un bon d'achat de 50 €.
Les plus belles photos feront l'objet d'une exposition salle Kanevedenn, à côté de l'office de tourisme.
Vous trouverez le formulaire d'inscription et le règlement dans les mairies et sur le site internet de la commune : https://saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh/concours-photo-amateur/

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les jeudis 29 avril et 20 mai de 9h à 12h **SUR RENDEZ-VOUS**, auprès de la mairie au 02 98 79 61 06. **Port du masque obligatoire.**

BIBLIOTHÈQUE

Exposition « Les plantes et leurs usages »

Jusqu'au 15 mai : Depuis les temps les plus anciens, les êtres humains ont utilisé les ressources végétales pour se nourrir et se soigner, pour se chauffer et s'abriter. Ils ont aussi fabriqué des vêtements, créé des drogues, teintures et parfums, appris à reconnaître les plantes toxiques.

Sélection thématique « le jardin et les plantes »

En mai et juin, découvrez une sélection d'ouvrages sur les plantes, leurs vertus et l'aménagement de jardin.

Ouverture aux horaires habituels

Vous pouvez venir choisir vos ouvrages sur place. La sécurité est assurée : jauge limitée, masque et lavage des mains obligatoires, les documents sont mis en quarantaine avant de retourner en rayon.

Biblio-Drive toujours disponible

Réservez sur le portail, par mail ou en téléphonant puis venez chercher vos ouvrages. Une sélection surprise peut également être préparée suivant vos goûts.

L'espace bibliothèque au Ti Wanik

La bibliothèque s'agrandit et propose un nouveau point lecture au sein du commerce de Loc. Plus de 500 livres, revues, CD et DVD sont disponibles au bourg de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec, le mardi de 16h30 à 18h30 et le samedi de 14h à 17h.

Ludothèque

La ludothèque itinérante vient d'arriver à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner. La bibliothèque l'accueille pour que les habitants puissent venir s'abonner et emprunter tous types de jeux et pour tous les âges. La prochaine permanence aura lieu le **mercredi 28 avril** de 10h30 à 12h.

Horaires :

Mardi et vendredi : 16h30-18h30 ; mercredi : 9h-12h et 14h30-18h30 ; jeudi : 15h-18h30 ; samedi : 9h30-12h30.
Mail : bibliotheque@saint-thegonnec-loc-eguiner.bzh
Tél. : 02 98 78 96 83
facebook : bibliothequesaintthegonnecloceguiner

MASQUES JETABLES… dans une poubelle

Nous vous rappelons qu'une fois utilisés, les masques doivent être jetés dans une poubelle d'ordures ménagères, dans un sac fermé. Trop souvent, ils finissent sur la voie publique ou dans les sacs jaunes. Ces accessoires de protection sont susceptibles d'être porteurs du virus de la Covid-19. Soyons tous citoyens, faisons les bons gestes.

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE MORLAIX

Un "espace jeunes" accueille les jeunes de 16 à 25 ans qui ont besoin d'informations, de conseils et de soutien dans leur orientation sociale et professionnelle. Les permanences de Mme Rivoal ont lieu à 14h, sur rendez-vous, en mairie de Saint-Thégonnec, les 1er et 3ème mardis du mois.
Tél. : 02 98 15 15 50
La prochaine permanence aura lieu le mardi 4 mai.

— Prochaine parution de l'Inkanter prévue le **samedi 8 mai 2021** —

DROIT À L'EMPLOI SAINT-THÉ LOC

Le vote pour le nom de la future Entreprise à But d'Emploi afin de mener les activités du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, n'est pas encore clôturé. De nouveaux noms ont été proposés.
Pour vous prononcer, rendez-vous sur la page :
https://link.infini.fr/nomtzcld
Merci de votre participation, l'association vous tiendra au courant du nom retenu.

Adhérer à l'association

Pour contribuer aux actions, vous pouvez devenir membre de l'association. L'adhésion individuelle est à 5 € et à 10 € pour les structures.
Adhérez en ligne :
https://www.helloasso.com/associations/droit-a-l-emploi-saint-the-loc
Des bulletins d'adhésion sont également disponibles au local de Droit à l'Emploi et dans les deux mairies.

Association "Droit à L'Emploi - Saint - Thé - Loc"
Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
ZA Mez Menez en Saint-Thégonnec
Tél : 09 77 38 01 73

NOUVEL ARTISAN SUR LA COMMUNE

Pour vos travaux de cloisons sèches, isolation et menuiserie, vous pouvez faire appel à Corentin Simon, artisan plaquiste qui a installé sa société SC Placo sur la commune.
Contact : 06 40 20 10 85 ou scplaco@outlook.fr.

NOUVELLE ACTIVITÉ SUR LA COMMUNE

Marina Guéville, Agent Mandataire Conseillère en Immobilier, est arrivée sur la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner depuis janvier 2021.
Marina vous propose de vous accompagner dans vos démarches de vente ou achat de bien immobilier (suivi personnalisé, aide aux démarches administratives, disponible et surtout à l'écoute de vos besoins…). Marina sera présente à chaque étape de votre changement de vie.
Vous pouvez dès à présent la joindre au 07 55 61 52 52 (du lundi au samedi de 8h30 à 20h ou le dimanche sur rendez-vous), ou par mail : marina.gueville@safti.fr.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Permanences à la mairie de Saint-Thégonnec

M. Broch, conciliateur de justice, tient désormais une permanence à la mairie de Saint-Thégonnec **le premier vendredi de chaque mois, le matin**.
Il est indispensable de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Saint-Thégonnec au 02 98 79 61 06 ou celle de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec au 02 98 78 07 87.
Prochaine permanence le vendredi 7 mai.

MA VILLE MON SHOPP!NG

Ma nouvelle façon de consommer local

- J'achète en ligne des centaines de produits près de chez moi.
- Je profite de la livraison à domicile ou du retrait en magasin.
- J'échange avec mes commerçants : ils sauront me guider et me surprendre.

Rendez-vous sur :
mavillemonshopping.fr/fr/partenaires/morlaix-communaute.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les électeurs sont appelés à voter les dimanches 20 et 27 juin pour ces deux scrutins.
Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au vendredi 14 mai, soit en retirant un formulaire en mairie ou sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024, soit en réalisant la démarche en ligne : service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396. Il est nécessaire de fournir une copie de pièce d'identité et un justificatif de domicile.
Les personnes ayant déménagé au sein de la commune depuis les dernières élections sont invitées à faire connaître leur nouvelle adresse en mairie.
Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont en principe inscrits automatiquement, mais il est prudent de le vérifier auprès de la mairie.
Les nouveaux électeurs recevront leur carte électorale dans le courant du mois de mai.
Les personnes indisponibles les jours des votes peuvent donner procuration à un autre électeur de la commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal judiciaire. Le formulaire est aussi téléchargeable : service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604
Depuis le 6 avril, cette démarche peut se faire partiellement par voie dématérialisée, depuis un smartphone ou un ordinateur, grâce au site Maprocuration.gouv.
Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire, une même personne peut recevoir deux procurations établies en France.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de Covid-19, les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ont adapté leurs modalités d'accueil afin de permettre aux usagers de bénéficier de l'assistance dont ils ont besoin sans avoir obligatoirement à se déplacer.
Dans ce contexte particulier, les usagers qui souhaitent bénéficier d'une aide pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu sont invités à recourir de façon privilégiée :

- au téléphone : le numéro d'appel national le 0809 401401 (appel non surtaxé) permet d'être mis en relation directement avec un agent des finances publiques,
- par Internet via le site impots.gouv.fr à partir de l'espace sécurisé individuel. Un assistant virtuel facilite le complètement de la déclaration. Si besoin, il est possible également de poser des questions via la messagerie sécurisée ou de prendre un RDV.

Pour les autres usagers, l'accueil physique sera assuré :
Dans les centres des finances publiques sans rendez-vous de 8h30 à 12h du lundi au vendredi et exclusivement sur RDV de 13h à 16h.
La date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au 20 mai.
La date limite pour valider la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr dans le Finistère est fixée au 1er juin 2021.